



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Pascal ROUSSEL

L'an deux mille dix-neuf, le **Mardi 24 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henri, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard (jusqu'à son départ à 21h22), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à son départ à 20h52), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à son départ à 20h40), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane (jusqu'à son départ à 20h55), HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LACOUR Sylvain suppléant de LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël (jusqu'à son départ à 21h12), LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 22h08), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ à 21h22), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h12), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à son départ à 21h31), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie (à partir de 20h40), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle,

MARTIN Serge, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSVOAL Camille, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à son départ à 21h22), VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 21h12), VIVIER Nicolas (jusqu'à son départ à 22h08).

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à DESTRES Henri, ANTOINE Joanna à HUBERT Jacqueline, BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BOURDON Cyril à FRANCOISE Bruno, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, CAUVIN Joseph à HAMELIN Jacques, DIGARD Antoine à MONHUREL Pascal, DRUEZ Yveline à BELHOMME Jérôme, GESNOUIN Marie-Claude à SEBIRE Nelly, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, HAMON-BARBE Françoise à MAGHE Jean-Michel, HUBERT Christiane à BESUELLE Régine (à partir de son départ à 20h55), LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de son départ à 21h12), LEQUILBEC Frédéric à HUET Catherine (à partir de son départ à 21h31), LE PETIT Philippe à D'AIGREMONT Jean-Marie, LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESENECHAL Guy à LEBRUMAN Pascal, LOUISET Michel à ROUXEL André, MARTIN Yvonne à PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle à BROQUAIRE Guy, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à ASSELINE Yves, THEVENY Marianne à HEBERT Dominique, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 21h12)

Excusés :

ANNE Philippe, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU-DELACOUR Nicole, BESNARD Jean-Claude, BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LECHEVALIER Michel, LEFAUCCONNIER François, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEQUERTIER Colette, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PINABEL Alain, POIDEVIN Hugo, VIGNET Hubert

Délibération n° DEL2019_120

OBJET : Tarifs 2019 des services d'eau et d'assainissement collectif – La Saire

Exposé

Par délibération en date du 11 avril 2019, la Communauté d'Agglomération délibérait sur les tarifs eau potable et assainissement du territoire.

Cette délibération confirmait la prise en compte d'une inflation de 1,2 % pour l'évolution des tarifs 2018/2019.

Or, une erreur matérielle a été constatée dans les tableaux des tarifs joints en annexe de la délibération du 11 avril 2019 : le tableau spécifique du pôle de proximité de la Saire n'intégrait pas l'évolution des 1,2 %.

Il convient donc de revoir cette tarification spécifique de La Saire par l'approbation des tarifs joints à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L2224-12-1 à L2224-12-5 (règles générales) et R2224-19 et suivants (pour l'assainissement).

Vu la délibération n°2017-122 du 29 juin 2017 relative à l'orientation sur la restitution des compétences,

Vu la délibération n°DEL2019-044 du 11 avril 2019 relative aux tarifs 2019 des services d'eau et d'assainissement collectifs

Vu le positionnement de la Commission Cycle Domestique de l'Eau en date du 6 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Cycle Domestique de l'eau,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 0) pour :

- **Approuver** les tarifs des services eau potable et assainissement collectif pour le territoire du Pôle de Proximité de la Saire pour l'année 2019 tels qu'annexés à la présente délibération.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 01/10/2019 SLO

ID : 050-200067205-20191002-DEL2019_120-DE

Facture type 120 m3 pour un compteur Dn 15 mm

La Saire	2018			2019			2018/2019		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
Parts proportionnelles (le m³)									
Eau	1,1100 €	5,50%	0,0611 €	1,1711 €	1,1233 €	5,50%	0,0618 €	1,1851 €	1,20%
Assainissement	2,4800 €	10,00%	0,2480 €	2,7280 €	2,5098 €	10,00%	0,2510 €	2,7607 €	1,20%
<i>sous-total CAC</i>	3,5900 €		0,3091 €	3,8991 €	3,6331 €		0,3128 €	3,9458 €	1,20%
Redevance pollution	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
Redevance réseau de collecte	0,2400 €	10,00%	0,0240 €	0,2640 €	0,1850 €	10,00%	0,0185 €	0,2035 €	-22,92%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,4600 €		0,0361 €	0,4961 €	0,4050 €		0,0306 €	0,4356 €	-12,20%
total parts proportionnelles	4,0500 €		0,3452 €	4,3952 €	4,0381 €		0,3434 €	4,3814 €	-0,31%
Parts fixes									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	27,0400 €	5,50%	1,4872 €	28,5272 €	27,3645 €	5,50%	1,5050 €	28,8695 €	1,20%
Location de compteur (diamètre 15)	0,0000 €	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,50%	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
Abonnement assainissement (abonné ordinaire)	44,0100 €	10,00%	4,4010 €	48,4110 €	44,5381 €	10,00%	4,4538 €	48,9919 €	1,20%
total parts fixes (annuelles)									
- pour les redevables de l'assainissement	71,0500 €		5,8882 €	76,9382 €	71,9026 €		5,9589 €	77,8615 €	1,20%
- pour les non redevables de l'assainissement	27,0400 €		1,4872 €	28,5272 €	27,3645 €		1,5050 €	28,8695 €	1,20%
Evolution du prix de l'eau	1,200%								
Tarifs annexes AEP									
Branchements communaux part proportionnelle au m3	0,7300 €	5,50%	0,0402 €	0,7702 €	0,7388 €	5,50%	0,0406 €	0,7794 €	1,20%
compteur d'herbage part fixe	30,3000 €	5,50%	1,6665 €	31,9665 €	30,6636 €	5,50%	1,6865 €	32,3501 €	1,20%
compteur d'herbage part proportionnelle au m3	1,1100 €	5,50%	0,0611 €	1,1711 €	1,1233 €	5,50%	0,0618 €	1,1851 €	1,20%
compteur de vente d'eau diamètre 40 (forfait HT)	80,0000 €	5,50%	4,4000 €	84,4000 €	80,9600 €	5,50%	4,4528 €	85,4128 €	1,20%
compteur de vente d'eau diamètre 65 (forfait HT)	195,0000 €	5,50%	10,7250 €	205,7250 €	197,3400 €	5,50%	10,8537 €	208,1937 €	1,20%
compteur de vente d'eau diamètre 100 (forfait HT)	350,0000 €	5,50%	19,2500 €	369,2500 €	354,2000 €	5,50%	19,4810 €	373,6810 €	1,20%
Tarifs annexes assainissement collectif									
Tarif gros consommateur part proportionnelle au m3	2,7400 €	10,00%	0,2740 €	3,0140 €	2,7729 €	10,00%	0,2773 €	3,0502 €	1,20%

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le **S E O**
ID : 050-200067205-20191002-DEL2019_120-DE